

COMMUNE DE VOUGY
B.P. 21
74130 VOUGY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
VOUGY
DU 06 MAI 2008

Réuni sous la présidence de M. Alain SOLLIET, Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 – ELECTIONS DES MEMBRES DU C.C.A.S

Mmes AVOGADRO – TRAVERS – DEBBICHE et M. DUCROUX sont élus en qualité de membres du CCAS.

2 – DESIGNATION MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal dresse la liste des commissaires appelés à siéger à la CCID, Ceux-ci seront nommés par M. le Directeur des Services Fiscaux

3 – CORRESPONDANT DEFENSE

M. Ariel BURKHARD est reconduit dans sa mission de correspondant Défense de la commune

4 – DELEGUE S.M.D.E.A.

Monsieur le Maire est élu délégué au sein du Syndicat Mixte Départemental eau-assainissement

5 – CHAUFFAGE BATIMENT DE LA MAIRIE

Dans le cadre de la rénovation du chauffage de la Mairie, il est demandé à SELEQ 74 de bien vouloir assurer l'étude énergétique de bâtiment et d'assurer également la maîtrise d'ouvrage des travaux à effectuer.

6 – SERVICE RETRAITES DU CDG 74

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion dans le cadre d'une assistance à la constitution des dossiers de demande de retraite des agents communaux.

7 – MISE EN CONFORMITE COFFRET ECLAIRAGE PUBLIC

Les devis de l'Entreprise CHATEL concernant la mise en conformité de deux coffrets d'éclairage public sont acceptés.

8 – PRODUITS IRRECOUVRABLES

Certains produits, notamment la redevance d'ordures ménagères n'ayant pu être recouverts par la trésorerie, sont admis en non-valeur

Vu pour être affiché le 13 mai 2008

conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,